

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2020

Réunion du Conseil Municipal du 2 juin 2020 à vingt heures trente à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

Mme Christelle DURAND est désignée en qualité de secrétaire.

Afin de respecter les règles actuelles de sécurité sanitaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de tenir cette séance à huis clos.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour leur présence et leur engagement durant cette période particulière de crise sanitaire.

Remerciements adressés également aux enseignantes et plus particulièrement à Mme la Directrice pour sa précieuse collaboration pour l'élaboration du projet de réouverture de l'école dans le respect du protocole imposé par le Ministère de l'Education Nationale. Projet ayant pu être immédiatement validé par l'Inspection Académique.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020 est soumis aux signatures.
2. **Commissions communales et structures intercommunales** – Les commissions communales sont constituées et les membres, délégués aux structures intercommunales, nommés :

Commissions communales :

M. CHEVEE, M. BURON, Mme GAIENIER sont membres de toutes les commissions.

Budget : M. LELONG, Mme ABELARD, Mme LEVEAU

Travaux et acquisitions : M. COUDRAY, M. DORDOIGNE, Mme DURAND

Urbanisme : Mme BOUILLY, M. LELONG, Mme ABELARD

Informations et communications : Mme BOUILLY, Mme DURAND, Mme LEVEAU

Structures intercommunales :

SYNDICAT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE CHAMPROND/BRUNELLES :

M. CHEVEE, Mme GAIENIER, Mme BOUILLY, Mme ABELARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE :

M. CHEVEE – Suppléant : M. BURON

Délégué au SICTOM : M. BURON, Suppléant : M. COUDRAY

Déléguées au SITS : Mme GAIENIER, Mme LEVEAU, titulaires, M. LELONG, Mme DURAND, suppléants

SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BERTHE :

M. BURON, M. DORDOIGNE – Suppléant : M. COUDRAY

SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE EURE-ET-LOIR :

M. CHEVEE – Suppléante : Mme GAIENIER

SIACOTEP :

M. CHEVEE – Suppléant : M. BURON

EURE-ET-LOIR INGENIERIE :

M. CHEVEE – Suppléant : M. LELONG

PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE :

M. CHEVEE – Suppléante : Mme BOUILLY

SYNDICAT AQUAVAL :

M. TARENNE – Suppléante : Mme DURAND

PREVENTION ROUTIERE :

M. TARENNE

CORRESPONDANT DEFENSE :

M. LELONG

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :

M. LELONG

3. Indemnités de fonction des Adjoints

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au taux maximum de 9.9 % de l'indice 1027.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

4. Elagage des chemins communaux

Le devis présenté par l'entreprise Fauchage Elagage du Perche, pour l'entretien des chemins communaux, est validé par le Conseil Municipal.

5. Fixation du prix du repas à la cantine scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas à la cantine scolaire à 3,10 €uros à compter de la rentrée scolaire 2020.

6. Fixation des tarifs de la garderie

L'accueil du matin est payant de 7h30 à 8h45 à raison de 10 € par enfant et par année scolaire, et l'accueil du soir est payant de 16h25 à 18h30 à raison de 15 € par enfant et par année scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

7. Loyer du logement communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal revalorise le montant du loyer du logement communal à compter du 1^{er} octobre 2020 suivant l'indice de référence INSEE des loyers.

8. Informations diverses

- Une distribution de masques a été organisée à l'intention des Champronnois. Le coût de revient pour la commune est de 2.42 € le masque, déduction faite de la participation de l'Etat.

Les remerciements adressés par les bénéficiaires sont transmis à l'assemblée.

- La brocante organisée chaque année par l'association de Mise en Valeur du Patrimoine de Brunelles-Champrond n'aura pas lieu cette année.
- Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Thibault, propriétaire du lotissement en cours, afin de faire le point sur les travaux restant à réaliser et notamment l'entretien des espaces verts.
- Des travaux, financés par Eure-et-Loir Numérique, sont programmés sur la RD922 en sortie d'agglomération pour raccorder à la Fibre le secteur de La Cour aux Guillers.
- Maître CHAUMIER, huissier, chargé de l'exécution du jugement relatif à l'affaire ESNAULT-GOUDE a été interrogé par Maître GIBIER sur l'état d'avancement de ce dossier.
- Les 1 et 3 rue de la Vallée ont rencontré des problèmes d'évacuation des eaux usées. SUEZ, via le SIACOTEP (syndicat d'assainissement), étant chargé de l'entretien des canalisations, a été sollicité pour intervenir.
- Il est rappelé que lorsqu'un arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de football est pris, tous les utilisateurs sont tenus de le respecter.
- Un Champronnais s'est adonné à l'écriture. La prochaine édition du Petit Champronnais indiquera les modalités qui permettront de se procurer ce livre.
- Dates à retenir :
 - 23 juin à 18h30 : commission du budget
 - 25 juin à 20h30 : réunion du conseil municipal
 - 29 juin à 18h00 : conseil d'école

Il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée à 21h55.